Stratégie Nationale
contre la Criminalité Organisée et la Délinquance Grave

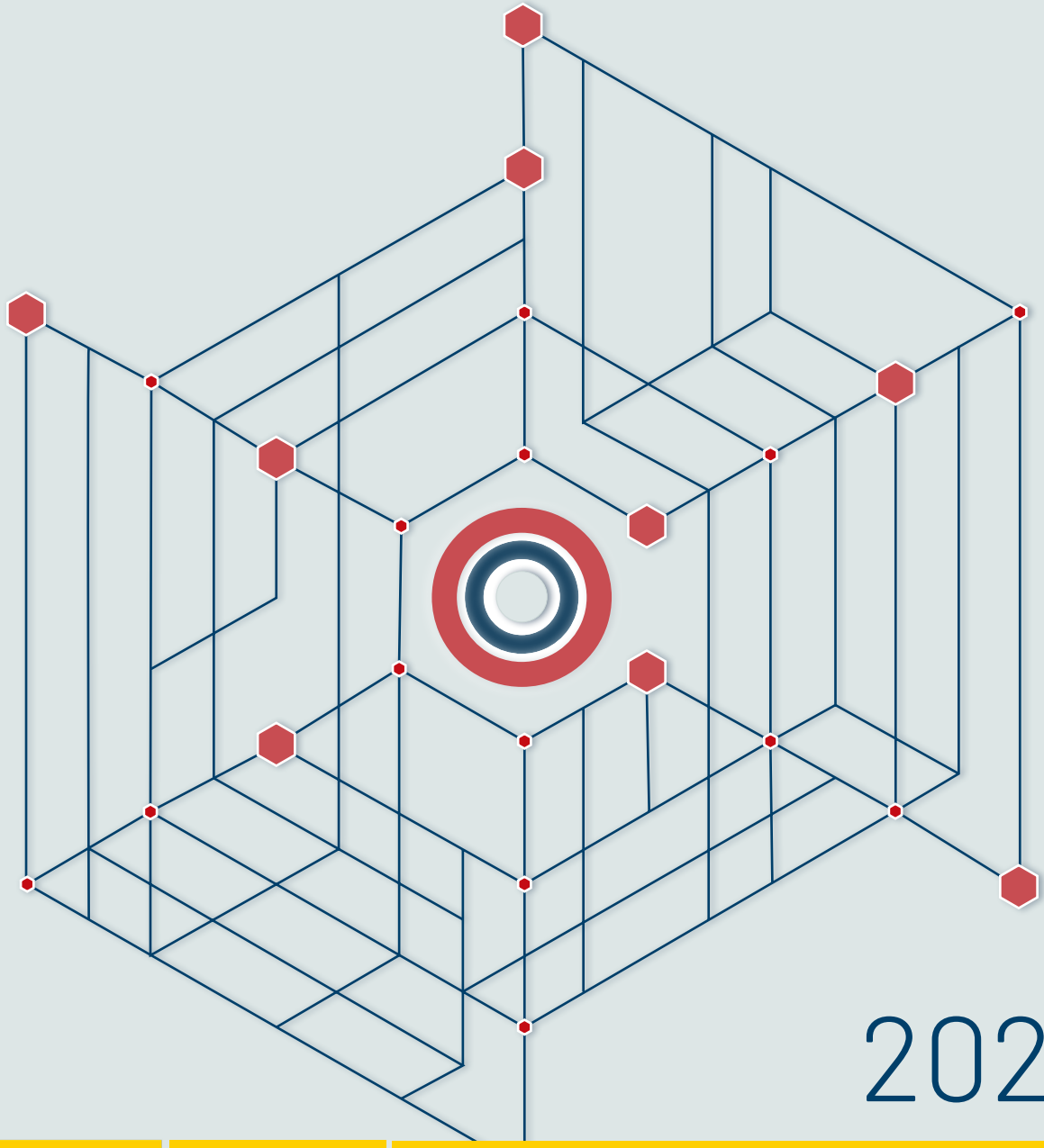

2025

GOBIERNO DE ESPAÑA
PRESIDENCIA DEL GOBIERNO

Catalogue des publications de l'Administration générale de l'État
https://cpage.mpr.gob.es

Édit:

GOBIERNO DE ESPAÑA
MINISTERIO DE LA PRESIDENCIA, JUSTICIA Y RELACIONES CON LAS CORTES

© Auteur et éditeur, 2025

TRADUCTION FRANÇAISE

Bureau de traduction et d'interprétation des langues du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération

NIPO (ONLINE): 143-25-038-0
Date de édition: Septembre 2025

STRATÉGIE NATIONALE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LA DÉLINQUANCE GRAVE

2025

La Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 a été approuvée par le Conseil de sécurité nationale le 14 juillet 2025.

Ce document a été élaboré sous la coordination du ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du Centre de renseignement contre le terrorisme et la criminalité organisée (CITCO, sigle en espagnol), dans le cadre d'un processus auquel ont participé les organes, ministères et organismes ministériels représentés au sein du Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave, notamment : le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération ; le ministère de la Présidence, de la Justice et des Relations avec le Parlement ; le ministère de la Défense ; le ministère des Finances ; le ministère des Transports et de la Mobilité durable ; le ministère de l'Économie, du Commerce et des Entreprises ; et le département de Sécurité nationale de la Présidence du gouvernement. Ont également été associés à ces travaux le parquet spécial contre la corruption et la criminalité organisée et d'autres ministères ayant des compétences dans des domaines en lien avec la criminalité grave et organisée.

L'élaboration de la Stratégie a également compté sur la collaboration des régions et des villes autonomes, dans le cadre de la Conférence sectorielle pour les affaires de sécurité nationale, et bénéficié du concours d'expertes et d'experts reconnus pour leurs connaissances et leur expertise dans le domaine de la sécurité nationale.

Assurer la sécurité de la société est l'une des tâches fondamentales de tout État démocratique, en particulier face à des menaces qui, telle la criminalité grave et organisée, compromettent le libre exercice de leurs droits et de leurs libertés par les citoyens et les citoyennes.

La situation géopolitique mondiale, marquée ces dernières années par l'instabilité et la recrudescence des conflits armés, la capacité d'adaptation croissante des réseaux criminels, le recours à la violence ou encore l'utilisation par ces réseaux des nouvelles technologies pour mieux atteindre leurs buts, sont autant de facteurs qui accentuent la complexité de la criminalité grave et organisée et augmentent son impact potentiel sur nos sociétés.

Ainsi, la criminalité organisée, sous ses différentes manifestations, et la délinquance grave, dont l'impact sur les valeurs supérieures de la personne peut être considérable, demeurent l'un des principaux risques pour la sécurité nationale et internationale.

Dans un tel contexte, la neutralisation de la menace passe nécessairement par une action coordonnée de tous les acteurs impliqués dans cette tâche cruciale, lesquels doivent prendre des mesures qui renforcent l'anticipation et la riposte et pérennisent les actions ayant démontré leur efficacité, en gardant toujours à l'esprit, selon une approche transversale, la nécessité de protéger les victimes et les groupes les plus vulnérables.

Nous sommes tous appelés à agir, administrations publiques et secteur privé, citoyens et citoyennes, société civile, dans le cadre de mécanismes de collaboration et d'initiatives qui permettront d'optimiser et de décupler les résultats des efforts individuels.

Cette collaboration synergique doit également s'affirmer à l'échelle internationale et, au premier chef, au niveau communautaire, maillon initial d'une action conjointe, dans la mesure où nous sommes confrontés à des formes de criminalité favorisées par la mondialisation, la transnationalisation et l'interdépendance croissante des pays et des régions.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement de l'Espagne profite de cette mise à jour de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave pour réaffirmer son engagement irrévocable contre la menace que ce phénomène fait peser sur notre société, déterminé à agir de manière efficace en utilisant tous les instruments dont il dispose afin de garantir l'exercice des droits et des libertés constitutionnels, le bien-être de la société et son plein épanouissement.

Pedro Sánchez

Président du Gouvernement de l'Espagne

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ 8

CHAPITRE 1 10

Vers une nouvelle Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 10

1.1. Cadre de référence et décision du Conseil de sécurité nationale 11

1.2. Alignement sur les recommandations stratégiques nationales et internationales 12

CHAPITRE 2 16

Un nouveau modèle de criminalité organisée et de délinquance grave 16

2.1. Caractéristiques et tendances 17

2.3. Principales menaces et vulnérabilités 21

CHAPITRE 3 32

Une société moins permissive et plus résiliente face à la criminalité organisée et à la délinquance grave 32

3.1. Évolution et progrès dans la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave 33

3.3. Liens avec le terrorisme 44

CHAPITRE 4 46

Objectifs, principes fondateurs, mission et vision 46

4.1. Objectifs 47

4.2. Principes fondateurs 47

4.3. Mission 50

4.4. Vision 50

CHAPITRE 5 52

Schéma stratégique : domaines d'action, axes stratégiques et lignes d'action 52

5.1. Définition et contenu 53

5.2. Domaines d'action : ANTICIPER, RÉAGIR ET CONSOLIDER 54

ANTICIPER 55

RÉAGIR 60

CONSOLIDER 63

CHAPITRE 6 66

Lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave dans le cadre du système de sécurité nationale 66

6.1. Le Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave 67

6.2. Durée et mise à jour de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 69

RÉSUMÉ

Avec pour objectif la neutralisation de la menace que la criminalité organisée et la délinquance grave font peser sur la sécurité et le bien-être de la société, le Conseil de sécurité nationale a approuvé le 14 juillet 2025 la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025.

La présente Stratégie répond à la décision du Conseil de sécurité nationale de revoir le contenu de la stratégie précédente, qui couvrait la période 2019-2023, et de l'adapter à la réalité sécuritaire actuelle. Ce document tient donc compte des nouvelles formes et structures de la criminalité organisée et de la délinquance grave, tout en s'alignant sur les priorités de l'Union européenne et sur les initiatives internationales en la matière.

Le monde de la criminalité organisée et de la délinquance grave se caractérise par un environnement criminel interconnecté, où la violence, la corruption et l'infiltration d'entreprises légales sont des pratiques de plus en plus fréquentes. La capacité d'adaptation dont font preuve les réseaux criminels élargit l'éventail de leurs activités et accroît leur spécialisation. Le recours croissant aux nouvelles technologies leur permet notamment d'étendre leur influence, d'optimiser leurs activités et d'agir avec un plus grand sentiment d'impunité.

L'enrichissement économique demeure sans conteste le principal objectif des activités illicites et l'on observe un perfectionnement des stratégies pour maximiser les profits. Quant au contexte qui entoure cette menace, tant nationale qu'internationale, il est aujourd'hui marqué par différents facteurs, dont le caractère transnational de l'activité criminelle, l'influence de la situation géostratégique mondiale, et en particulier l'impact des conflits armés, la convergence entre groupes

terroristes et réseaux criminels organisés ou encore l'action des réseaux criminels en tant qu'intermédiaires au service de menaces hybrides.

La situation géopolitique, sociale et économique mondiale, ainsi que les circonstances particulières de l'Espagne, ont un impact significatif sur l'évolution de ce phénomène dans notre pays. Les menaces et les vulnérabilités sont multiples. Le trafic de drogue, la corruption, l'essor de la violence et l'augmentation du sentiment d'insécurité en constituent les principales manifestations, auxquelles s'ajoutent d'autres enjeux tels que l'influence du terrorisme, l'activité des réseaux criminels d'immigration irrégulière ou les effets de ce type de criminalité sur les plus vulnérables.

Parallèlement, les progrès de l'action de l'État ont rendu la société espagnole moins permissive et plus résiliente. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, en particulier la stabilité du nombre d'organisations criminelles identifiées ces dernières années, la stabilisation du niveau de violence ainsi que l'amélioration de la coopération, de la coordination et de l'efficacité à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

Toutefois, l'évolution de la menace exige une adaptation continue des formules qui permettent de l'identifier, de la prévenir et d'y répondre. C'est pourquoi l'action de l'État visant à neutraliser la criminalité organisée et la délinquance grave s'appuie sur une stratégie, présentée dans ces pages, qui se décline en trois domaines d'action (anticiper, réagir, consolider), treize axes stratégiques et cinquante lignes d'action.

L'articulation de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 au sein du système de sécurité nationale est renforcée par la création récente du Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave. Constitué le 25 février 2025 pour appuyer le Conseil de sécurité nationale, ce comité a notamment pour mission de vérifier le degré de mise en œuvre de la Stratégie, d'impulser et de piloter les travaux pour la révision de son contenu et de contribuer aux processus d'élaboration des plans stratégiques qui en découlent.

CHAPITRE 1

Vers une nouvelle Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave

Ce chapitre présente les raisons qui ont motivé la mise à jour de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2019-2023, dont la révision a été demandée par le Conseil de sécurité nationale compte tenu de l'évolution de la menace et des recommandations stratégiques adoptées au niveau national et international.

1.1. Cadre de référence et décision du Conseil de sécurité nationale

La Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2019-2023 était déjà le fruit d'une révision de la stratégie précédente. Cette mise à jour répondait à l'évolution des pratiques criminelles et des technologies, aux transformations de la société et aux nouvelles donnes internationales. Fondée sur une approche intégrale, cette stratégie constituait le cadre politique et stratégique de référence pour prévenir et combattre les phénomènes criminels qui causent de graves préjudices à la société.

La nouvelle Stratégie nationale contre le crime organisé et la délinquance grave se présente comme un document adaptable à une menace en évolution.

Lorsque la période couverte par cette stratégie a pris fin, le Conseil de sécurité nationale a adopté une décision dans laquelle il demandait sa révision et l'élaboration d'un nouveau document. Cette décision, adoptée le 19 mars 2024, a été publiée sous forme d'arrêté ministériel au Journal officiel de l'État espagnol le 14 avril 2024 (*Orden PJC/327/2024*).

Dans ce texte, le Conseil de sécurité nationale indique que la nouvelle Stratégie contre la criminalité organisée et la délinquance grave doit adapter la stratégie précédente à la réalité sécuritaire actuelle, en tenant compte des nouvelles formes et structures de la criminalité organisée et de la délinquance grave, appréhendées comme une menace changeante et en perpétuelle évolution, et en s'alignant sur les priorités de l'Union européenne et les initiatives internationales en la matière.

1.2. Alignement sur les recommandations stratégiques nationales et internationales

La Stratégie de sécurité nationale 2021, adoptée dans le cadre de la politique de sécurité nationale, définit la criminalité organisée comme une menace contre la sécurité et le bien-être des citoyens et des citoyennes, qui se caractérise par sa finalité principalement économique, son effet corrosif et potentiellement déstabilisateur sur les institutions politiques et sociales, son caractère transnational et son opacité, autant de caractéristiques à prendre en considération dans la présente stratégie. La délinquance grave est identifiée dans ce document comme une menace tangible pour la sécurité nationale, qui englobe les actions criminelles sur des populations vulnérables, telles que l'exploitation des enfants ou la traite d'êtres humains à des fins sexuelles et/ou de travail forcé, ainsi que la contrebande, la cybercriminalité et toutes les formes de trafic illicite.

> La Stratégie de sécurité nationale 2021 définit la criminalité organisée comme une menace contre la sécurité et le bien-être des citoyens et des citoyennes.

Cette réalité se reflète également dans des stratégies de niveau inférieur, qui abordent des questions liées à la criminalité organisée et à la délinquance grave (cybersécurité, sécurité dans les espaces maritimes, aériens et spatiaux, sécurité économique et financière…), et en particulier dans la Stratégie nationale contre le terrorisme 2023, qui met l'accent sur l'importance du lien croissant entre terrorisme et criminalité organisée.

La criminalité organisée et la délinquance grave se manifestent également sous des formes complexes et se caractérisent par leur organisation transnationale et leur impact transfrontalier. Par conséquent, toute stratégie en la matière doit s'appuyer sur une vision internationale du phénomène, afin d'évaluer correctement la nature de la menace et ses particularités et de définir des mesures s'inscrivant dans le cadre de solutions conjointes mises en œuvre au niveau supranational.

Le principal traité international en matière de criminalité organisée est la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et

les trois protocoles s'y rapportant. Plus connue sous le nom de « Convention de Palerme », elle a été adoptée en 2000 et est entrée en vigueur en 2003. Mention doit également être faite de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) de 2003, entrée en vigueur en 2005. En décembre 2024, les Nations Unies ont adopté la Convention contre la cybercriminalité, qui entrera en vigueur après sa signature par les États parties.

Le Conseil de l'Europe a adopté en 2001 un autre texte qui mérite d'être mentionné : la Convention sur la cybercriminalité, dite «Convention de Budapest», en vigueur depuis 2004.

De son côté, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé sa stratégie pour la période 2021-2025, articulant son action autour de cinq grands domaines thématiques afin d'aborder et de combattre efficacement le problème mondial de la drogue, ainsi que de prévenir et de combattre la criminalité organisée, la corruption, la cybercriminalité et la criminalité économique. La Stratégie UNODC 2021-2025 met l'accent sur le financement et les opérations des groupes terroristes, qui reposent souvent sur des activités criminelles organisées telles que le trafic illicite d'armes et de stupéfiants et le blanchiment de capitaux. Elle souligne aussi la nécessité d'intensifier la coopération internationale, de renforcer les systèmes de justice pénale et de promouvoir en leur sein des mesures efficaces pour prévenir et combattre ces différentes menaces.

INTERPOL, dans son Cadre stratégique 2022-2025, définit plusieurs buts stratégiques afin d'accompagner tous les pays membres dans leurs efforts contre la criminalité organisée, grave et émergente, et de protéger les sociétés et les plus vulnérables face aux menaces, en particulier face aux nouvelles tendances criminelles, au terrorisme et à la cybercriminalité.

L'Organisation mondiale des douanes, dans son Plan stratégique 2022-2025, établit également plusieurs objectifs stratégiques, notamment la protection des frontières face à la criminalité organisée transnationale à travers le renforcement de la coopération internationale. Pour atteindre cet objectif, elle articule des plans d'action spécifiques portant sur la gestion des risques, le contrôle des passagers et la sécurité, la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le trafic de stupéfiants.

Le Groupe d'action financière (GAFI) poursuit la mise à jour de ses Recommandations sur la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (PBC/FT). Il a ainsi renforcé les normes sur le recouvrement des avoirs, de même que le cadre international sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques, tout en promouvant une application efficace de la réglementation sur les actifs virtuels.

Pour sa part, l'Union européenne (UE) priorise plusieurs objectifs dans sa Stratégie contre la criminalité organisée 2021-2025 : désorganiser les structures de la criminalité organisée et lutter contre les formes de criminalité hautement prioritaires ; éliminer les profits générés par la criminalité organisée et prévenir l'infiltration de l'économie légale et de la société ; adapter les appareils policiers et judiciaires à l'ère numérique ; et aussi renforcer la prévention et la coopération internationale. La lutte contre la criminalité grave et organisée est également l'une des priorités de la Stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne, qui se fixe notamment pour objectif de mettre en place un écosystème européen de la sécurité solide en promouvant la justice à travers une coopération plus étroite et le partage d'informations.

La lutte contre la criminalité grave et organisée est également l'une des priorités de la Stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne.

La stratégie communautaire constate que la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (*European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats* - EMPACT) est l'un des principaux outils de coordination opérationnelle et de mutualisation des efforts dans le cadre de la lutte de l'UE contre les structures de la criminalité organisée. L'utilisation de cette plateforme depuis 2010 permet aux États membres d'identifier les menaces criminelles que le Conseil de l'UE définit comme prioritaires en s'appuyant, entre autres, sur le rapport d'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne (SOCTA-UE), publié périodiquement par Europol. La lutte contre ces menaces se traduit par une action collective et structurée des autorités policières, douanières et fiscales, des instances judiciaires, des institutions et agences européennes et, le cas échéant, de pays tiers, d'organisations internationales et du secteur privé.

Plus récemment, en octobre 2023, la Commission européenne a adopté sa Feuille de route en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Elle constate que le commerce illicite de stupéfiants est l'une des plus importantes menaces en matière de sécurité auxquelles l'UE est aujourd'hui confrontée et souligne que la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, qui sont des menaces communes aux États membres et à leurs partenaires internationaux, est une priorité. Cette feuille de route définit des actions concrètes et ciblées visant à combler les lacunes émergentes, soit 17 mesures dans quatre domaines prioritaires : une nouvelle Alliance des ports européens ; le démantèlement des réseaux criminels à haut risque ; l'adoption de mesures visant à prévenir la criminalité organisée grâce à l'échange de bonnes pratiques ; et la collaboration avec les partenaires internationaux. L'adoption de règles communes, solides et efficaces est présentée comme essentielle pour appuyer les mesures nationales et protéger les victimes de ces crimes.

Le commerce illicite de stupéfiants est l'une des plus importantes menaces en matière de sécurité auxquelles l'UE est aujourd'hui confrontée.

La présente Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 a été élaborée en tenant compte, entre autres, de ces différents paramètres nationaux et internationaux. Elle constitue le cadre de référence national pour la lutte contre ces menaces, avec pour objectif d'accompagner, à l'échelle de notre pays, l'adoption, la mise en œuvre et l'adaptation d'actions ciblées afin de protéger l'Espagne contre leur expansion et d'atténuer leurs effets.

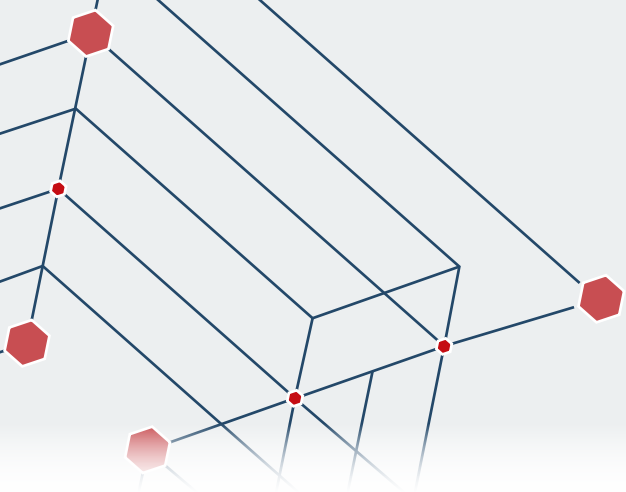

CHAPITRE 2

Un nouveau modèle de criminalité organisée et de délinquance grave

Ce chapitre présente les caractéristiques et les tendances de la criminalité organisée et de la délinquance grave à l'échelle mondiale, ainsi que la situation actuelle en Espagne.

2.1. Caractéristiques et tendances

Les rapports officiels d'évaluation de la menace et de réponse stratégique produits à l'échelle internationale dressent un état des lieux de la criminalité organisée et de la délinquance grave qui montre un environnement criminel interconnecté, où le recours à la violence, la corruption et l'infiltration d'entreprises légales sont des pratiques de plus en plus courantes.

Les réseaux criminels semblent capables de s'adapter aux changements qui se produisent dans leur milieu opérationnel et d'en tirer de nouvelles opportunités. L'instauration de liens stables ou d'alliances ponctuelles entre réseaux pour atteindre leurs objectifs, de même que la généralisation du crime en tant que service (*Crime as a Service – CaaS*), reflètent cette capacité d'adaptation, qui permet d'élargir l'éventail des activités illicites et, bien souvent, d'accroître leur spécialisation.

L'intégration de toutes sortes d'experts au sein des réseaux criminels facilite la commission d'activités illicites et rend plus complexe le travail des enquêteurs. La criminalité organisée a adopté sans difficulté les nouvelles technologies et les technologies émergentes, qu'elle utilise de plus en plus pour étendre son influence, optimiser ses activités et agir dans la plus grande impunité. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues l'un de ses outils privilégiés, et elle développe et finance désormais des programmes et des logiciels innovants adaptés aux différentes activités criminelles. L'intelligence artificielle (IA), en tant que technologie émergente, est également en train de reconfigurer le modèle actuel de la criminalité grave et organisée.

> La violence, la capacité d'adaptation et l'intégration des nouvelles technologies sont les caractéristiques du paysage actuel de la criminalité organisé et de la délinquance grave.

L'enrichissement économique étant le principal objectif de toute activité illicite, le blanchiment de capitaux est une activité qui s'avère indispensable pour protéger les profits obtenus et qui est encouragée par les réseaux criminels. Elle peut prendre la forme de l'« auto-blanchiment » ou être réalisée par des réseaux indépendants spécialisés dans le blanchiment d'argent pour le compte d'autres organisations criminelles.

Par ailleurs, la convergence entre groupes terroristes et réseaux de criminalité organisée ne cesse de croître. Les uns et les autres coopèrent dans tous les domaines de la criminalité, en particulier le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, le trafic de personnes, le trafic d'armes et/ou d'explosifs ou le blanchiment de capitaux, ce qui permet de financer le terrorisme.

La convergence entre groupes terroristes et réseaux de criminalité organisée ne cesse de croître.

L'implantation de réseaux criminels d'envergure internationale dans divers pays, dont ils exploitent les particularités (géographiques, institutionnelles, légales, économiques, sociales...), témoigne du caractère transnational de la criminalité organisée et de la délinquance grave.

La situation géostratégique mondiale, dont l'évolution n'a d'égale que son influence, rend nécessaire l'adoption de mesures innovantes, créatives et proactives pour lutter contre le phénomène de la criminalité organisée et de la délinquance grave ; il est tout aussi fondamental d'élargir le champ d'action aux zones d'origine.

Toujours sur le plan international, les dynamiques enclenchées par les conflits armés ont une influence directe sur l'évolution de la criminalité organisée, qui profite des guerres pour déjouer les contrôles et étendre ses activités, en particulier les trafics illicites.

De plus en plus souvent, les réseaux criminels agissent comme des intermédiaires au service d'acteurs de menaces hybrides, ce qui non seulement représente un défi pour la sécurité publique, mais sape aussi les fondements mêmes des institutions et de la société. Il convient enfin d'ajouter que la criminalité organisée, de par sa persistance, son étendue et ses caractéristiques, est un facteur de déstabilisation du vivre-ensemble, une raison de plus, si besoin était, pour la considérer comme une menace de premier plan pour la sécurité nationale.

2.2. Analyse de la situation actuelle en Espagne

La situation géopolitique, sociale et économique mondiale et les circonstances particulières de l'Espagne ont un impact significatif sur l'évolution de ce phénomène dans notre pays.

L'Espagne est membre de l'Union européenne et se caractérise par une situation et des facteurs géographiques particuliers. Péninsule située à l'extrême sud de l'Europe et proche du continent africain, elle possède un littoral très étendu. L'archipel des Canaries et les villes autonomes de Ceuta et de Melilla occupent une position géographique stratégique. Si ces caractéristiques, auxquelles il faut ajouter les liens historiques, commerciaux et culturels qui unissent l'Espagne à l'Amérique latine et à l'Afrique du Nord, jouent un rôle déterminant pour le développement du commerce légal, elles favorisent également les trafics illicites. De grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires facilitent les connexions internationales.

Le climat, le volume commercial et touristique ou encore le fait que l'espagnol soit l'une des langues les plus parlées au monde sont d'autres facteurs qui favorisent l'installation de populations étrangères, ce dont profitent les délinquants et les groupes criminels nationaux et internationaux pour s'implanter dans notre pays, en particulier dans les régions littorales du sud ou du Levant, d'où ils opèrent dans le monde entier.

Un état des lieux de la criminalité organisée en Espagne montre une prévalence des activités criminelles liées aux trafics illicites, notamment de cocaïne et de dérivés du cannabis, suivies, dans une moindre mesure, des atteintes aux biens et à l'ordre socio-économique. Autrement dit, le trafic de stupéfiants, soit en tant qu'activité principale soit associé à d'autres activités criminelles, constitue la part la plus importante de la criminalité grave et de la délinquance organisée dans notre pays.

En Espagne, les activités criminelles liées au trafic illicite de drogues prédominent, suivies, dans une moindre mesure, des atteintes aux biens et à l'ordre socio-économique.

Les organisations criminelles qui opèrent en Espagne répondent en général au schéma suivant : composition majoritairement multinationale et présence d'Espagnols ; activité internationale et utilisation de structures commerciales pour atteindre leurs objectifs ; tendance à opérer comme prestataires de services pour d'autres organisations internationales et à infiltrer des structures logistiques pour faciliter leurs opérations.

L'évolution des organisations et groupes criminels vers la polycriminalité, en combinant par exemple trafic de stupéfiants et traite d'êtres humains, implique une diversification des itinéraires de trafic vers d'autres pays européens ou africains. Par ailleurs, l'action institutionnelle a provoqué le déplacement de l'activité criminelle vers de nouveaux espaces géographiques, voire d'autres pays voisins.

Les réseaux criminels impliqués dans la criminalité organisée transnationale sont nombreux. Ceux du nord et de l'est de l'Europe, du bassin méditerranéen, d'Afrique et d'Amérique latine jouent un rôle particulièrement important.

2.3. Principales menaces et vulnérabilités

Les menaces de la criminalité organisée et de la délinquance grave sont multiples et variées. Elles renvoient à un large éventail d'activités illicites : cyberattaques, traite des êtres humains et ses diverses fins, exploitation sexuelle des enfants, trafic illicite de migrants, de stupéfiants et d'armes, fraudes et crimes économiques, crimes contre la propriété et crimes environnementaux, entre autres.

Sans pour autant sous-estimer les autres menaces mentionnées, l'analyse et l'expérience nous montrent que celles auxquelles nous sommes principalement confrontés aujourd'hui sont les suivantes :

Le trafic illicite de stupéfiants et son impact sur les hubs de transport

Le littoral espagnol est l'un des plus étendus de l'Union européenne. Cette particularité, associée à sa position géographique stratégique, fait de notre pays un point essentiel des routes maritimes mondiales et un acteur clé du transport maritime international, en particulier au sud de l'Europe.

En termes de commerce, d'investissements et d'emplois, les ports contribuent de manière significative à la prospérité économique des pays, qui ont pour ambition de les rendre toujours plus attractifs en œuvrant à leur modernisation, afin de dynamiser le commerce international et de favoriser le développement économique. Toutefois, ce rôle stratégique des ports en fait une cible privilégiée des réseaux criminels, qui les utilisent pour atteindre leurs objectifs.

> La position stratégique des ports et aéroports espagnols est exploitée par les organisations criminelles se livrant au trafic illicite de stupéfiants.

Les organisations criminelles qui se consacrent au trafic illicite de stupéfiants utilisent dans une grande mesure les ports espagnols pour introduire en Europe la cocaïne en provenance d'Amérique latine, où se trouvent les principaux pays producteurs. Elles ont souvent recours à la corruption pour l'extraction des

marchandises illicites et recrutent des personnes qui travaillent sur les plateformes portuaires et ont accès à des informations privilégiées. Ces dernières années, les saisies de cocaïne dans les ports espagnols et européens ont enregistré une hausse significative.

Il est indispensable de renforcer la résilience des ports face à l'action des organisations criminelles, ce qui requiert l'action conjointe des secteurs public et privé. Par ailleurs, une approche commune, par-delà nos frontières, est nécessaire pour sécuriser ces hubs logistiques. L'Alliance des ports européens est l'exemple même de la mutualisation des efforts qui s'avère nécessaire pour lutter contre cette menace.

Le trafic aérien en Espagne, après avoir retrouvé son niveau pré-pandémie, affiche désormais une croissance constante d'année en année, liée à l'augmentation de la demande nationale et internationale. Notre pays est ainsi devenu un véritable hub international. Le flux intense de passagers et de marchandises favorise l'augmentation des trafics illicites, en particulier le trafic de stupéfiants. Les saisies de drogue sont de plus en plus nombreuses, et les quantités saisies dans des bagages (cabine et soute), des conteneurs ou des colis, n'ont jamais été aussi importantes.

En définitive, l'expansion mondiale du trafic de drogue, la consolidation des organisations criminelles impliquées dans cette activité et les liaisons tous azimuts entre les continents requièrent l'articulation de mécanismes de coopération internationale, tant au niveau bilatéral que multilatéral, pour relever les défis auxquels ces infrastructures sont confrontées. Il est en outre nécessaire d'adopter une approche intégrée pour aborder cette problématique, en associant stratégies de lutte contre l'offre et politiques de réduction de la demande.

Le phénomène de la corruption

La corruption joue un rôle crucial pour un grand nombre d'activités de la criminalité organisée et de la délinquance grave, soit pour faciliter la commission d'infractions, soit comme prérequis de l'activité criminelle grave. Les réseaux criminels y ont recours pour infiltrer des infrastructures ou faire obstruction à l'action de la justice.

La corruption, qui peut prendre diverses formes et a des effets hautement négatifs sur la sécurité nationale, crée un environnement propice à la criminalité organisée. Source de méfiance à l'égard des institutions, elle fragilise les piliers fondamentaux de la bonne gouvernance et entraîne une dégradation institutionnelle qui impacte négativement l'ensemble de la société.

La corruption, qui a des effets hautement négatifs sur la sécurité nationale, crée un environnement propice à la criminalité organisée.

Conscients de l'utilité de la corruption pour atteindre leurs objectifs, les réseaux criminels activent les leviers nécessaires, en usant notamment de formes d'intimidation diverses, afin de corrompre des personnes à tous les niveaux des secteurs public et privé et d'en faire des acteurs clés du processus criminel.

La lutte contre la corruption exige une approche intégrée, un engagement et un effort soutenu et coordonné impliquant tous les pans de la société.

Par ailleurs, on observe depuis quelque temps l'utilisation par les organisations criminelles de procédés légaux contre les institutions publiques, afin de ralentir leur action et d'entraver le fonctionnement de la justice contre la criminalité organisée et la délinquance grave. Par exemple, elles portent plainte ou saisissent la justice contre des enquêteurs, de sorte que ceux-ci, soumis à leur tour à des investigations, voient leur légitimité remise en cause.

L'augmentation de la violence et du sentiment d'insécurité

La criminalité organisée et la délinquance grave sont intimement liées à l'augmentation de la violence, à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Les saisies de tout type d'armes, les règlements de comptes, les attaques contre les forces de l'ordre ou contre les personnels des douanes, des ports, etc., ou encore les vols avec violence entre réseaux criminels sont devenus une constante et entraînent des dommages collatéraux comme la montée de l'insécurité. Le quotidien et la santé des personnes s'en trouve même parfois impacté. C'est pourquoi ce phénomène requiert une approche intégrale, qui tienne compte de tous les groupes de population concernés.

> La criminalité organisée et la délinquance grave sont intimement liées à l'augmentation de la violence.

L'influence des conflits armés et le terrorisme

La guerre en Ukraine, la situation au Moyen-Orient ou tout conflit du même ordre produisent un effet déstabilisateur que les organisations criminelles savent exploiter à leur avantage.

> L'effet déstabilisateur des conflits mondiaux est utilisé à leur avantage par les réseaux criminels.

Les conflits persistants entre milices armées et l'expansion du terrorisme dans certaines régions d'Afrique, en particulier au Sahel, dans la Corne de l'Afrique ou dans le bassin du lac Tchad, donnent lieu à une interaction croissante entre l'activité terroriste et différentes formes de criminalité organisée liées aux trafics d'armes, de minerais ou de personnes. De plus, la fragilité institutionnelle de certains États, les conflits préexistants et les crises humanitaires compliquent la lutte contre des activités criminelles qui, pour certaines, ont un impact en Europe et en Espagne. Voilà pourquoi il s'avère de plus en plus nécessaire de collaborer avec les pays concernés, de développer le partage d'informations et de renforcer les capacités opérationnelles en tenant compte des besoins locaux.

Les effets de l'activité des réseaux criminels d'immigration irrégulière

Du fait de ses conditions géographiques particulières, décrites précédemment, l'Espagne est l'un des pays de l'UE les plus exposés aux pressions migratoires et, partant, confrontés à l'activité des réseaux criminels d'immigration irrégulière.

Les réseaux d'immigration irrégulière peuvent financer d'autres activités criminelles, ou bien être financés par d'autres activités criminelles, ce qui expose notre pays à plusieurs risques : instrumentalisation des flux migratoires par des État tiers et/ou des acteurs non étatiques dans un contexte de tension géostratégique ; déstabilisation des institutions et violations graves des droits humains en raison de leurs liens avec la traite et l'exploitation de personnes ; exploitation de la situation de vulnérabilité des migrants clandestins pour les entraîner dans des processus de radicalisation ; ou encore utilisation de l'immigration irrégulière pour faciliter l'entrée d'éléments terroristes sur le territoire.

Il est important de souligner qu'en Espagne les organisations traditionnellement spécialisées dans le trafic de stupéfiants ont vu dans l'immigration irrégulière un moyen de diversifier leurs revenus en profitant des itinéraires, des infrastructures et des moyens déjà existants.

Le trafic illicite de personnes, outre le fait qu'il s'attaque aux populations les plus vulnérables, est également un catalyseur pour d'autres activités criminelles transfrontières qui représentent une menace sérieuse pour la sécurité de notre pays et de l'UE. Les réseaux d'immigration irrégulière optimisent leurs structures pour les adapter à tout type de trafics illicites, y compris la traite d'êtres humains, principalement à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé.

> Le trafic illicite de personnes est également un catalyseur pour d'autres activités criminelles transfrontières du crime organisé.

Il est d'une importance vitale de collaborer avec les pays d'origine et de transit, afin d'identifier et démanteler ces organisations criminelles, d'où la nécessité d'une approche multisectorielle conjuguant sécurité aux frontières et approche

humanitaire, qui doit avoir pour objectif de renforcer la coopération internationale tout en appliquant des politiques d'immigration efficaces. Compte tenu de notre position géographique, qui nous place au cœur des voies de communication entre l'Europe, la Méditerranée et l'Atlantique, nous devons accorder la priorité à ce phénomène et suivre de près son évolution vers des scénarios de plus en plus complexes.

L'impact sur les plus vulnérables

Les organisations criminelles utilisent diverses méthodes pour exploiter les vulnérabilités de victimes potentielles.

Le recrutement d'enfants à des fins criminelles n'est pas un phénomène nouveau. Vulnérables et faciles à manipuler, ils sont une cible habituelle des organisations criminelles.

Cette pratique contribue à la croissance et à l'installation dans la durée des organisations criminelles, l'âge des délinquants leur offrant une protection face à la loi et rendant plus difficile la détection.

Ces dernières années, cette tendance s'est intensifiée et les méthodes de recrutement ont évolué, avec notamment un recours croissant aux services de messagerie cryptée et aux réseaux sociaux, sans intermédiaires, ce qui permet aux criminels de s'adresser sans effort à un large public sans avoir à rencontrer physiquement leurs interlocuteurs.

Le recrutement de mineurs à des fins criminelles est une pratique qui a été favorisée par l'expansion des technologies numériques.

Particulièrement vulnérables, les enfants sont également exposés à de graves menaces qui, en raison de la gravité des crimes dont ils peuvent être victimes, constituent un réel danger. L'expansion rapide des technologies numériques, leur accessibilité à des âges de plus en plus précoces, l'anonymat inhérent à internet et aux réseaux sociaux, ainsi que l'absence de contrôle et de supervision des

environnements numériques ont donné naissance à un environnement propice à la commission d'actes criminels : production de matériel relatif à des abus sexuels sur enfants, sollicitation à des fins sexuelles (« grooming »), chantage sexuel (« sextorsion »), crimes de haine, etc.

Par ailleurs, les crises économiques entraîneront probablement une recrudescence de la traite de personnes et du trafic de migrants à partir de régions économiquement défavorisées. Pour relever ces nouveaux enjeux, il est nécessaire de mettre l'accent sur la détection précoce, la prévention et la poursuite de ces crimes, sans oublier la protection et la prise en charge des victimes, tout en renforçant la coopération et la coordination entre institutions, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'utilisation illicite de structures légales et les montages financiers illicites

Les organisations criminelles ont fréquemment recours à des entreprises légales pour dissimuler leurs opérations et l'origine illicite de leurs profits. Les plus sophistiquées créent des réseaux d'entreprises dans différents pays afin de maximiser leur anonymat et de rendre plus difficile le traçage. Ce phénomène pose des défis majeurs aux autorités policières et judiciaires chargées de lutter contre la criminalité organisée, en particulier dans un contexte de mondialisation et de complexité financière croissante.

Pour empêcher l'utilisation de l'infrastructure économique et juridique légale par les réseaux criminels, il est nécessaire d'adopter également une approche administrative. En effet, les mesures administratives peuvent stopper les opérations criminelles, ce qui se révèle plus dissuasif que les seules sanctions pénales. Ainsi, il s'avère particulièrement utile d'enquêter sur une entreprise qui a un lien avec la criminalité organisée, ce qui peut entraîner le refus ou la révocation d'une licence nécessaire à son activité.

L'approche administrative dans la lutte contre les organisations criminelles est essentielle pour empêcher l'utilisation illicite des infrastructures économiques et juridiques.

L'activité criminelle génère des gains considérables. La principale motivation des réseaux criminels étant économique, l'une des manières les plus efficaces de les combattre consiste à les priver des profits obtenus illicitement. Pour atteindre cet objectif, les enquêtes patrimoniales constituent un levier majeur : elles facilitent l'identification et le recouvrement des avoirs d'origine illicite et viennent ainsi contrarier les desseins des organisations criminelles.

Dans ce contexte, il est essentiel que tous les acteurs compétents, publics et privés, coopèrent et s'engagent, de même qu'il est primordial de privilégier et de fournir les outils appropriés pour la conduite d'investigations financières, tout en renforçant la coordination internationale afin d'aborder le caractère transnational que revêtent généralement les mécanismes de fraude et de dissimulation du patrimoine utilisés par les criminels.

L'utilisation des technologies à des fins illicites

Avec l'expansion des espaces numériques due à une présence croissante de l'Internet des objets (IdO), les risques de cyberattaques contre des organisations et la possibilité d'accéder de manière illégitime à leurs données et à leurs avoirs augmentent de manière significative. Les cybercriminels ciblent de plus en plus les dispositifs IdO en vue de collecter des informations relatives aux profils et aux comportements des usagers.

Le nombre de cybercriminels est en hausse constante. La socialisation des nouvelles technologies, qui facilitent l'activité technique, ainsi que l'augmentation et la complexité croissante des infrastructures numériques, qui étendent la surface potentielle d'attaque et le nombre de cibles, favorisent leur essor.

Le nombre de cybercriminels est en hausse constante. La socialisation des nouvelles technologies, ainsi que l'augmentation et la complexité croissante des infrastructures numériques, favorisent leur essor.

Les différents modes opératoires de la cybercriminalité (*phishing*, logiciels malveillants, rançongiciels, ingénierie sociale, usurpation d'identité, *hacking*, etc.) facilitent l'accès à des informations confidentielles et la commission d'activités

criminelles diverses : fraudes, menaces, extorsions, espionnage industriel, diffusion de matériels relatifs à des abus sexuels sur enfants ou escroqueries via internet et les réseaux sociaux.

Le recours aux cryptoactifs dans le blanchiment de capitaux, qui permet l'anonymat et rend difficile le traçage des flux, a remplacé d'autres méthodes plus communes jusqu'à présent. C'est encore l'anonymat offert par le dark web qui encourage son utilisation pour le trafic de biens illicites.

Toujours dans le domaine des technologies, on constate l'utilisation croissante de drones aériens et maritimes par les organisations criminelles pour le transport d'armes et de stupéfiants, ou encore pour la surveillance et la protection de leurs opérations. Ces outils leur permettent de sécuriser leurs activités et leur offrent la possibilité d'anticiper les mouvements des forces de l'ordre ou de bandes rivales.

Enfin, il convient de mentionner l'utilisation des nouveaux réseaux de communication et des applications de messagerie chiffrée par les groupes de criminalité organisée.

Le cadre réglementaire est renforcé à l'échelle mondiale afin d'améliorer la résilience des systèmes numériques et la sécurité des usagers, mais le facteur humain reste le maillon faible et c'est cette faille que le crime organisé continuera d'exploiter. C'est pourquoi les institutions officielles doivent elles aussi utiliser les outils numériques pour insister sur la prévention et promouvoir la diffusion d'information en la matière.

L'impact de l'intelligence artificielle (IA)

L'IA est une technologie qui permet aux machines de réaliser des tâches qui auparavant étaient le propre de l'intelligence humaine, comme l'apprentissage, la reconnaissance de formes ou la résolution de problèmes. Cette avancée technologique majeure fait de l'IA un catalyseur de changements technologiques et sociaux significatifs, porteurs d'un impact transversal dans différents domaines, notamment sur l'économie ou la société.

Le développement et l'utilisation de l'IA améliorera la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, mais il est indispensable de mettre en place une réglementation exhaustive afin de garantir un déploiement éthique et responsable de cette nouvelle technologie.

Les organisations criminelles utilisent de plus en plus l'IA pour mener leurs activités illicites.

Conscientes du potentiel de l'IA, les organisations criminelles y ont de plus en plus recours pour développer de multiples façons leurs activités illicites : optimisation des processus de blanchiment de capitaux, fraudes financières de grande ampleur, escroqueries, cyberattaques, création de *deepfakes* et de faux contenus, ou encore campagnes de désinformation extrêmement ciblées et à grande échelle... Ces utilisations de l'IA représentent un défi majeur pour toutes les institutions impliquées dans la prévention, la détection, l'investigation, la répression et la poursuite des activités criminelles. Elles doivent prendre les mesures opportunes pour lutter efficacement contre les menaces qui découlent de l'utilisation de cet outil à des fins criminelles.

La dégradation de l'environnement associée à l'activité criminelle

Le devoir de préservation de l'environnement est reconnu à l'échelle nationale et internationale. Au fil du temps, à mesure que l'on prenait conscience de l'importance de le protéger, des initiatives ont été progressivement mises en œuvre afin d'atteindre cet objectif.

En dépit de son impact profond, la criminalité environnementale n'occupe pas toujours une place prioritaire dans les agendas sécuritaires. Il demeure donc d'importants défis à relever en termes de prévention et de poursuites. Les dommages causés aux ressources naturelles par des activités humaines, licites ou illicites, ne concernent pas seulement les écosystèmes ou la diversité ; ils ont un impact sur la santé publique, les moyens de subsistance des communautés et la sécurité mondiale. Ces actions contribuent à une dégradation de l'environnement qui va au-delà de la sphère locale et revêt une dimension transnationale et mondiale.

La détérioration de l'environnement liée à l'action criminelle affecte non seulement les écosystèmes et la diversité, mais aussi la sécurité mondiale.

En définitive, l'impact de la criminalité organisée sur l'environnement constitue une menace complexe qui requiert une réponse coordonnée et pluridisciplinaire. Au-delà de ses implications écologiques, cette problématique exige une réflexion stratégique visant à intégrer les considérations environnementales dans les politiques de sécurité et de développement durable.

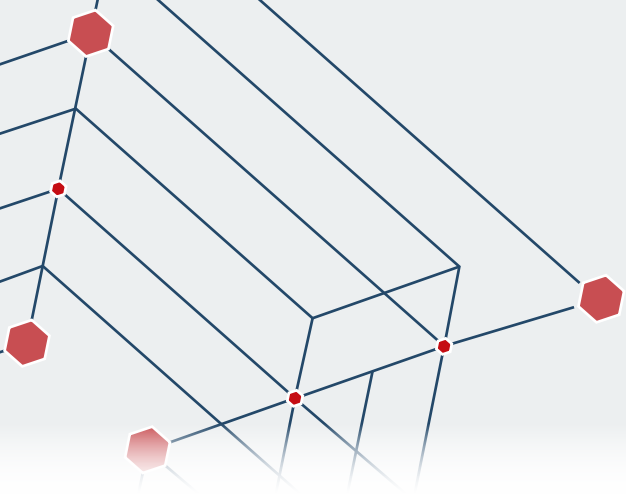

CHAPITRE 3

Une société moins permissive et plus résiliente face à la criminalité organisée et à la délinquance grave

Ce chapitre est consacré à l'évolution de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave, ainsi qu'aux progrès accomplis en la matière par l'État. Il y est en particulier fait référence aux marchés criminels et aux formes graves de criminalité, ainsi qu'aux liens avec le terrorisme.

3.1. Évolution et progrès dans la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave

Le nombre d'organisations criminelles identifiées dans notre pays ces dernières années reste stable. Les organismes nationaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave accordent la priorité au démantèlement des infrastructures criminelles existantes, leur principal objectif étant d'éviter leur consolidation, leur progression et leur ascension dans la pyramide de la criminalité.

La coopération et la coordination entre les institutions concernées, ainsi que l'efficacité de leur action, méritent d'être soulignées. En effet, ces dernières années, de nombreuses interventions ont permis le démantèlement d'importantes organisations criminelles ou empêché la consolidation et l'expansion de petites cellules préalablement détectées.

Par ailleurs, des rapports, des analyses de situation et des études prospectives sont régulièrement réalisées afin d'anticiper les menaces potentielles. Les organismes nationaux collaborent en outre avec plusieurs agences et organismes internationaux en vue d'une mutualisation des efforts pour une meilleure protection de la société.

L'Espagne est parvenue à contenir le niveau de violence de la criminalité organisée grâce au déploiement de plans ciblés dans des zones fortement touchées par ce phénomène, un résultat qui démontre l'efficacité des mesures de prévention et de répression mises en œuvre. Le Plan spécial de sécurité pour le Campo de Gibraltar en est un exemple. Lancé par le ministère de l'Intérieur en 2018, il a évolué en fonction des changements de stratégies et des modes opératoires des réseaux criminels et de l'extension de l'activité criminelle. Il a été doté de plus de moyens humains et matériels et son champ d'action a progressivement été élargi à d'autres provinces et territoires adjacents. Ce plan a marqué un tournant dans la lutte contre la criminalité organisée, et il est à l'heure actuelle une référence en matière de collaboration, de coopération et de coordination non seulement au niveau national, mais aussi transnational.

L'Espagne est parvenue à contenir le niveau de violence de la criminalité organisée.

Toutefois, la virulence de la criminalité organisée dans des pays de notre entourage montre qu'il existe encore une marge de progression et qu'il est nécessaire de renforcer le principe d'autorité de toutes les institutions impliquées.

Sur le plan stratégique, la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave exige une approche pluridisciplinaire et internationale et doit être capable d'anticiper les menaces criminelles transnationales. Cette capacité d'anticipation repose, dans une grande mesure, sur l'échange rapide et systématique de renseignements entre pays, y compris ceux d'où viennent les auteurs et ceux où ils trouvent refuge. En ce sens, nous devons nous appuyer sur nos représentations officielles dans les pays concernés.

La lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave exige une approche pluridisciplinaire et internationale.

La Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) est une structure qui tient lieu de référence parmi les outils de coopération internationale de lutte contre les principales menaces criminelles. L'Espagne participe et contribue aux différentes priorités et actions opérationnelles définies dans le cadre de cette plateforme et coordonne et pilote certaines d'entre elles. De plus, concernant le partage de bonnes pratiques opérationnelles, l'Espagne a joué un rôle de fer de lance au sein des forums de travail existants en favorisant la circulation des flux d'information et en encourageant les échanges autour des différentes méthodologies utilisées par la criminalité organisée.

L'Espagne participe de manière active au Réseau européen sur l'approche administrative (*European Network on the Administrative Approach* – ENAA), formalisé en 2018 sous le nom de « Réseau européen sur l'approche administrative s'attaquant à la criminalité grave et organisée », faisant ainsi valoir l'importance pour les États membres de se doter d'une infrastructure juridique permettant d'intégrer l'approche administrative à la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave.

L'Espagne s'est également distinguée par sa participation à d'autres initiatives à l'échelle internationale, notamment au mécanisme de coordination et de coopération en matière de drogues de l'Union européenne et de la Communauté

des États latino-américains et des Caraïbes (UE-CELAC) ou au Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Elle s'implique aussi dans la protection des frontières extérieures au niveau des douanes et prend une part active aux mécanismes d'application et d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (« Convention de Palerme »).

Pour faire face à la menace que constitue le blanchiment de capitaux, l'Espagne a renforcé ses capacités en matière de prévention en élargissant la typologie des sujets de droit tenus de se soumettre à un contrôle. Par ailleurs, elle œuvre au renforcement de la collaboration interinstitutionnelle pour l'identification des opérations à risque dans chaque secteur.

Dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le niveau de prévention et la collaboration interinstitutionnelle ont été renforcés afin d'identifier les opérations à risque.

Compte tenu de l'utilisation de sommes importantes en espèces dans le cadre des activités criminelles, l'utilisation de l'argent liquide est soumis à des restrictions et des contrôles plus stricts aux fins de prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En outre, un système de formation continue spécialisée a été mis en place pour le personnel enquêteur. L'accent y est mis sur l'importance de prendre en compte le volet patrimonial dès le début des investigations. Des avancées techniques permettant la détection d'incohérences dans le patrimoine et l'analyse des flux financiers ont par ailleurs été intégrées aux systèmes informatiques.

La consolidation de la coopération bilatérale avec certains partenaires internationaux a permis de renforcer les capacités de traçage des flux financiers illicites ainsi que les systèmes de surveillance financière.

En matière de recouvrement des avoirs criminels liés à la criminalité organisée, des progrès significatifs ont été réalisés, et l'Espagne prend une part active aux différents réseaux internationaux qui abordent cette question. Il reste toutefois nécessaire de renforcer les outils de suivi, d'évaluation et de collecte de données statistiques, ainsi que de disposer d'un accès plus rapide à l'information et de raccourcir les délais de réponse.

Par ailleurs, conscientes des difficultés inhérentes à la gestion des biens préalablement identifiés et recouvrés, les autorités espagnoles ont entrepris de définir et d'optimiser les procédures, qui doivent faire l'objet d'une amélioration continue.

Une autre menace à laquelle notre pays est confrontée est la corruption, la lutte contre ce phénomène étant menée à différents niveaux.

Sur le plan opérationnel, des enquêtes ont permis de mettre en lumière des activités criminelles liées à des délits de corruption, d'extorsion et de trafic illicite. D'importants réseaux de blanchiment de capitaux ont pu être ainsi identifiés.

Sur le plan législatif, la loi 2/2023 du 20 février 2023 portant réglementation de la protection des personnes signalant des infractions réglementaires et relative à la lutte contre la corruption, prévoit l'adoption d'une stratégie en la matière.

Sur le plan institutionnel, la présence de l'Espagne au sein des forums internationaux consacrés à la lutte contre la corruption est fondamentale pour mieux appréhender cette menace. Elle participe ainsi au Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, au groupe de travail de l'OCDE qui aborde la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et au Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les avancées technologiques facilitent la lutte contre la criminalité grave et organisée. L'interopérabilité que le ministère de l'Intérieur est en train de mettre en œuvre permet d'accéder à des données provenant de différentes plateformes, ce qui favorisera la coordination et la synergie entre les opérateurs ainsi que l'utilisation efficace des informations par ceux qui sont les mieux placés pour les exploiter.

Les progrès technologiques sont un allié dans la lutte contre la criminalité et renforcent la capacité d'action face aux différents phénomènes délictueux.

De plus, plusieurs pays mènent conjointement un travail de décryptage du contenu de certaines plateformes qui sont utilisées presque exclusivement par des organisations criminelles. Ce travail est à l'origine de grandes avancées en matière

de lutte contre la criminalité transnationale et de démantèlement de structures qui, encore récemment, ne pouvaient être détectées.

L'Espagne est consciente de l'importance de l'intelligence artificielle dans le renforcement des capacités de réponse à divers phénomènes criminels, et de l'utilisation malveillante que les criminels peuvent faire de cette technologie. C'est pourquoi elle a voulu avancer dans la mise en place d'une réglementation éthique et responsable en la matière, en alignant la Stratégie 2024 relative à l'intelligence artificielle sur le règlement pionnier de l'UE sur l'intelligence artificielle, ainsi qu'en créant des modèles de langage souverains.

Les autorités publiques sont responsables de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave mais l'implication du secteur privé est également nécessaire. Ainsi, dans la mesure où la coopération entre les secteurs public et privé est essentielle pour répondre à cette menace, une approche efficace et coordonnée, qui permette de renforcer la confiance mutuelle et de faciliter l'échange d'informations, doit donc être privilégiée.

La participation citoyenne est également fondamentale pour améliorer la sécurité publique et construire des sociétés plus résilientes. Les citoyennes et les citoyens doivent être conscients de la menace que représente la criminalité pour la société. C'est pourquoi il est important de renforcer leur confiance dans les institutions et d'élaborer des programmes pédagogiques et éducatifs qui s'inscrivent dans la lignée de la présente Stratégie. La participation citoyenne est notamment encouragée par la présence des forces de l'ordre sur les réseaux sociaux et par la mise en place d'applications (AlertCops) et de lignes téléphoniques destinées au signalement de faits et à l'assistance, qui ne gardent pas de trace des appels.

Enfin, l'amélioration des institutions passe en premier lieu par la formation du personnel. Elle est essentielle à tous les stades de l'investigation criminelle.

La formation spécialisée a donc été encouragée afin de renforcer les capacités de tous les acteurs concernés. La participation aux groupes de travail, aux forums nationaux et internationaux et aux commissions bilatérales, ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques, en particulier avec les pays clés, ont également été promus. Tous ces aspects sont en effet essentiels dans le cadre de la formation continue.

3.2. Lutte contre les marchés criminels et les formes graves de délinquance

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, l'Espagne a établi des stratégies et des plans à l'échelle nationale qui ont eu un impact positif sur le contrôle du trafic (essentiellement sur le contrôle du trafic de cocaïne et de dérivés du cannabis, qui sont les substances qui représentent à ce jour le volume d'activité le plus élevé de la criminalité organisée). Compte tenu de la nature éminemment transnationale du trafic de drogue, l'Espagne participe de manière active à de nombreux forums et groupes de travail internationaux qui encouragent la coopération entre les principaux pays concernés, une coopération qui s'avère indispensable pour contrôler les principales voies d'entrée de la drogue sur notre continent. Elle participe, par exemple, au groupe horizontal « Drogues » (GHD) du Conseil de l'UE.

La cocaïne et les dérivés du cannabis représentent le plus grand volume d'activité du crime organisé lié au trafic de drogue.

L'Espagne fait preuve d'une longue expérience en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Toutefois, la prolifération des drogues de synthèse est un phénomène qui requiert une étude en profondeur des particularités de ce type de substances, ainsi que de leurs précurseurs et pré-précurseurs chimiques. Par ailleurs, nous ne devons pas ignorer la présence croissante sur les marchés internationaux et nationaux des « nouvelles substances psychoactives » (NPS) et d'autres substances non contrôlées résultant d'un détournement au profit d'un usage illégal. Celles-ci sont fréquemment consommées par les jeunes et doivent faire l'objet d'un suivi en raison de leurs effets négatifs considérables sur la santé. Dans cette optique, des initiatives ont été mises en œuvre à l'échelle internationale, telles que la Coalition mondiale pour lutter contre les menaces liées aux drogues de synthèse, lancée par les États-Unis et à laquelle l'Espagne participe également.

Les organisations criminelles spécialisées dans les délits contre la propriété, tels que les vols avec violence, les cambriolages, les vols simples, ou bien le trafic illicite de véhicules ou de biens culturels, emploient des méthodes qui leur permettent

de commettre leurs crimes sur de brèves périodes à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, ce qui complique encore davantage l'investigation criminelle. Des actions de collaboration et de coopération sont menées avec différents pays afin d'aborder ces enjeux.

Par ailleurs, certains délits contre le patrimoine visent des personnes vulnérables, âgées ou mineures. Il est donc nécessaire de renforcer davantage les campagnes de prévention destinées à ces catégories de population afin de réduire la délinquance dont ils sont victimes, qu'il s'agisse de criminalité traditionnelle ou de cybercriminalité.

L'économie souterraine et la fraude fiscale pèsent sur l'économie et la société car elles entraînent une perte de recettes pour le Trésor public. Elles provoquent également des distorsions sur le marché ; en effet, ceux qui enfreignent systématiquement leurs obligations bénéficient d'un avantage concurrentiel évident sur ceux qui assument les coûts fiscaux liés à l'exercice de leur activité.

La lutte contre ces menaces dépasse souvent le cadre national. Compte tenu de la complexité technique propre à chaque catégorie d'infraction, des mécanismes de collaboration et de coordination efficaces doivent être mis en place à l'échelle nationale et internationale, axés sur la prévention, la détection, l'investigation criminelle et les poursuites judiciaires.

L'impact de la prolifération des armes à feu illégales sur la sécurité mondiale constitue un enjeu prioritaire sur l'ensemble de la planète mais aussi dans notre pays. Des efforts permanents doivent ainsi être menés pour détecter et neutraliser les filières illégales d'approvisionnement.

La prolifération des armes à feu circulant illégalement à l'échelle mondiale a un impact sur la sécurité mondiale, et la lutte contre cette menace est également une priorité au niveau national.

Pour déjouer la réglementation toujours plus stricte au niveau national et européen, les réseaux criminels ont recours à des armes a priori non létales qu'ils modifient pour tirer à balles réelles, ainsi qu'à l'assemblage de pièces achetées sur Internet, au détournement d'armes volées et même à l'impression d'armes en 3D.

L'acquisition via des sites internet et la suppression des contrôles douaniers au sein de l'UE facilitent l'importation et la distribution de pièces et d'armes provenant d'autres pays dans lesquels la législation est plus permissive en la matière, souvent par l'intermédiaire d'entreprises de messagerie. C'est pourquoi il convient d'accorder une attention toute particulière au contrôle des mouvements d'armes et de leurs pièces.

Le contrôle des précurseurs d'explosifs est fondamental dans la prévention de la lutte contre les formes les plus graves de criminalité et de terrorisme. Il s'agit d'éviter que des produits de consommation courante soient utilisés d'une manière détournée pour la fabrication d'explosifs.

Au vu de l'évolution de la menace que le terrorisme et d'autres activités criminelles graves font peser sur la sécurité publique, l'UE a mis en place des mesures conséquentes pour contrôler les précurseurs d'explosifs. Elle a établi des règles spécifiques concernant la commercialisation et l'utilisation de ces substances en vue de renforcer le système visant à empêcher la fabrication illicite d'explosifs.

L'Espagne a adopté les mesures nécessaires pour mener à bien ce contrôle en transposant dans le droit national le règlement européen, avec la promulgation de la loi 23/2022 du 1er décembre 2022 sur les précurseurs d'explosifs.

Dans le domaine environnemental, les crimes liés à la gestion illégale et au trafic de déchets, au commerce d'espèces protégées et au braconnage représentent un défi grandissant. L'impact environnemental associé à la plantation de drogues dans notre pays, le déboisement inconsidéré de la végétation autochtone, le détournement des ressources en eau et la pollution des eaux liée au déversement de déchets sont également des sujets majeurs. Ces crimes environnementaux, souvent liés à la criminalité organisée, produisent des effets significatifs sur les écosystèmes, en plus de constituer un risque pour l'économie formelle.

Les crimes liés à la gestion illégale et au trafic de déchets, au commerce d'espèces protégées et au braconnage représentent un défi grandissant.

Grâce aux efforts menés en matière réglementaire, au travail des services d'enquête et au renforcement des capacités opérationnelles, nous sommes aujourd'hui plus capables d'appréhender les complexités de la criminalité environnementale et d'atténuer ses effets les plus néfastes. Le renforcement des réseaux d'intelligence environnementale et la promotion d'une coopération plus étroite entre les agences concernées nous permettent de continuer d'avancer dans cette direction.

Dans le cadre des actions menées contre les réseaux d'immigration irrégulière et compte tenu de leur dimension transfrontalière, il est nécessaire de maintenir et de renforcer la collaboration entre les pays d'origine et de transit, pour identifier et démanteler les organisations criminelles et, partant, contenir et prévenir ce phénomène. De plus, il est important de souligner les efforts déployés conjointement par les États membres dans le cadre des agences européennes EUROPOL et FRONTEX.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile invite à adopter une approche plus équilibrée, durable et solidaire pour gérer ces questions au sein des États membres. Il s'impose comme un outil efficace et fiable, même si son application présente d'importants défis en raison de son approche intégrale et des mesures qui doivent être mises en place pour renforcer le contrôle des frontières, gérer les retours et mieux coordonner les efforts entre les différents acteurs.

Ainsi, une implication de tous les secteurs est nécessaire afin d'assurer la sécurité aux frontières et de renforcer la prévention et la détection, tout en garantissant la prise en charge des victimes, qui sont la proie des réseaux de trafic d'êtres humains et vivent dans leur chair le drame de l'immigration clandestine. Compte tenu de notre position géographique unique, au croisement des voies de communication entre l'Europe, la Méditerranée et l'Atlantique, le suivi de ce phénomène, dont l'évolution est toujours plus complexe, est absolument indispensable.

La traite et l'exploitation des êtres humains continuent de constituer l'un des marchés criminels les plus lucratifs au niveau national et international, alors même que les mécanismes de coopération et de collaboration multidisciplinaires ont

La traite et l'exploitation des êtres humains continuent de constituer l'un des marchés criminels les plus lucratifs au niveau national et international.

été renforcés ces dernières années et que des efforts significatifs ont été déployés aux fins d'élaborer une planification intégrale pour lutter contre ce type d'activité criminelle et protéger les victimes.

Le Plan stratégique national contre la traite et l'exploitation des êtres humains 2021-2023 (PENTRA, d'après son sigle en espagnol) en est l'exemple le plus éloquent. Adopté dans le cadre de la précédente Stratégie contre la criminalité organisée et la délinquance grave, il constitue le premier instrument de planification intégrale en la matière en Espagne. Ce plan a servi de base pour d'autres plans sectoriels tels que le « *Plan d'action national contre le travail forcé : relations de travail obligatoires et autres activités humaines forcées* », ou encore le « *Plan opérationnel pour la protection des droits humains des femmes et des filles victimes de traite, d'exploitation sexuelle, ou en situation de prostitution (2022-2026)* », dit *Plan Camino*, du ministère de l'Égalité.

L'une des principales mesures qui restent à mettre en œuvre, dans le cadre du PENTRA, et sur laquelle les autorités travaillent actuellement de manière très soutenue, est l'adoption d'une loi intégrale de lutte contre la traite et l'exploitation qui marquera sans aucun doute un tournant dans les politiques publiques visant à éradiquer la traite des êtres humains, en renforçant la protection des victimes et en luttant plus efficacement contre cette activité criminelle, en particulier dans les environnements numériques.

La violence de genre continue d'être l'une des formes les plus graves de criminalité et de violences faites aux femmes. Dans ce domaine, la législation nationale a été modifiée afin de durcir les peines et d'améliorer la prise en charge et la protection des victimes pendant les procédures judiciaires.

En outre, les systèmes de réponse à cette menace sont constamment mis à jour et adaptés. Le *système VioGén-2*, par exemple, dispose d'un nouveau Protocole d'évaluation et de gestion policière du niveau de risque de violence de genre et de suivi des cas. Cet outil, qui s'inscrit dans le cadre des avancées constantes de la stratégie interinstitutionnelle de prévention de la violence de genre, a pour objectif ultime qu'aucune victime vulnérable ne soit exclue du système de protection.

Parmi les autres formes de criminalité qui ciblent des victimes en situation de vulnérabilité, les abus sexuels en ligne commis contre des enfants constituent

désormais l'une des principales priorités de l'Espagne. Des avancées législatives indispensables ont vu le jour afin d'assurer une meilleure protection des victimes et de leur garantir une prise en charge policière spécialisée. Toutefois, il est primordial de continuer d'élaborer des règlements d'application spécifiques qui tiennent compte de la complexité de ces crimes et fournissent des outils adéquats aux différentes institutions publiques concernées.

L'Espagne a renforcé la défense des plus vulnérables à travers les différents plans d'actions consacrés à la lutte contre les crimes de haine mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur qui, par la création de groupes centraux opérationnels dans les forces de l'ordre et le développement d'un système intégral de coordination, géré par l'Office national de lutte contre les crimes de haine (ONDOD, d'après le sigle espagnol), entend améliorer l'efficacité des enquêtes, en particulier pour les cas liés à Internet et aux réseaux sociaux. À travers l'Observatoire contre le racisme et la xénophobie (OBERAXE), le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations réaffirme l'engagement de l'État en faveur de la prévention et de la lutte contre ces phénomènes.

En réponse à l'augmentation de la cybercriminalité, qui a tendance à se sophistiquer, ainsi qu'à la prolifération du crime en tant que service, l'Espagne a mis en œuvre la Stratégie nationale de cybersécurité et le Plan stratégique contre la cybercriminalité du ministère de l'Intérieur. Bien que les capacités en matière de cybersécurité, de prévention, d'investigation et de poursuite des cybercrimes aient considérablement augmenté, il reste crucial de renforcer la coopération internationale, de mettre en place des actions de formation générale et spécialisée destinées aux agents concernés, de fournir des outils technologiques adaptés aux enquêteurs, d'intégrer des modèles prédictifs et d'analyse des risques, et de poursuivre les efforts constants menés pour sensibiliser les particuliers et les entreprises à ces dangers et les inciter à adopter les mesures de sécurité préconisées.

La protection des infrastructures essentielles a pris une importance croissante car elle permet de garantir la continuité des services essentiels, c'est-à-dire des services indispensables au fonctionnement de notre société et au bon déroulement de

La protection des infrastructures critiques a pris une importance croissante en raison de leur valeur stratégique pour le développement de la société.

l'activité socio-économique. C'est pourquoi les actions orientées à garantir le fonctionnement de ces infrastructures dans des conditions sûres revêtent une importance particulière face aux actes criminels de différentes natures susceptibles d'être commis.

La digitalisation et l'adoption progressive de nouvelles technologies par les entités critiques et les opérateurs de services essentiels augmentent les risques de failles de sécurité, ce qui pourrait compromettre la sécurité des systèmes utilisés au sein de ces infrastructures et, par conséquent, mettre en danger la continuité des activités.

L'Espagne s'aligne sur le cadre réglementaire européen et travaille fermement à la mise en œuvre de la Directive sur la résilience des entités critiques (CER) et de la Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS2), dans le but de renforcer la sécurité mais aussi la capacité d'adaptation de ces infrastructures aux nouveaux enjeux. Les menaces ne cessent d'évoluer et la résilience est un élément clé pour garantir la continuité opérationnelle et maintenir la confiance des citoyennes et des citoyens.

3.3. Liens avec le terrorisme

Les interconnexions entre les différentes organisations criminelles se manifestent à de multiples niveaux. Aussi bien les groupes terroristes que les réseaux criminels utilisent des ressources telles que les armes ou les faux papiers et ces organisations sont connectées à travers le financement de leurs activités. Ils partagent également l'exploitation de réseaux de trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes. Cette relation symbiotique est bidirectionnelle : les groupes terroristes accèdent aux infrastructures logistiques et financières mises en place par les réseaux criminels et ces derniers tirent profit de la déstabilisation sociale et politique créée par le terrorisme, qui peut favoriser leurs activités illicites.

L'agenda européen en matière de sécurité a souligné la nécessité d'adopter des mesures pour lutter plus efficacement et de manière plus globale contre le financement du terrorisme, en mettant l'accent sur ses liens avec la criminalité organisée, qui le finance à travers ses divers trafics.

Cette convergence est aggravée par d'autres facteurs tels que les conflits armés, qui créent un climat d'instabilité propice à ce type d'alliances.

D'un point de vue strictement stratégique et préventif, à l'échelle internationale, les liens grandissants entre terrorisme et criminalité organisée sont évalués dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne et au sein du Forum mondial contre le terrorisme.

En 2025, l'Espagne procédera à la mise à jour du Plan stratégique national contre le financement du terrorisme (PENCFIT), en insistant notamment sur les actions liées à l'essor de l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre du financement des groupes terroristes.

CHAPITRE 4

Objectifs, principes fondateurs, mission et vision

Ce chapitre précise les objectifs de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025, ainsi que les principes fondateurs qui ont inspiré sa rédaction. Il s'attache ensuite à décrire la mission et la vision qui sous-tendent la lutte contre ces phénomènes qui menacent la sécurité nationale.

4.1. Objectifs

Neutraliser la menace que représentent la criminalité organisée et la délinquance grave pour la sécurité et le bien-être des citoyennes et des citoyens, pour leurs intérêts et ceux de l'Espagne ; réduire au minimum les effets négatifs associés à ces deux phénomènes sous leurs différentes formes ; protéger les victimes et les plus vulnérables ; et contrer l'interaction croissante avec d'autres activités qui menacent la sécurité nationale et internationale.

4.2. Principes fondateurs

Les principes généraux qui inspirent la présente Stratégie sont fondés sur une approche intégrale de la criminalité organisée et de la délinquance grave, qui tient compte de la nature protéiforme de ces menaces, de leur lien avec d'autres activités criminelles et qui aborde également la protection des victimes. Cette approche repose sur la promotion de la multidisciplinarité, sur la collaboration effective de toutes les institutions et de tous les organismes impliqués dans la lutte contre ces fléaux, et sur l'adaptation permanente des dispositifs de prévention, de préparation et de réponse qui doivent suivre l'évolution des menaces.

Certains principes transversaux sont également appliqués de manière générale à l'ensemble des actions visant à lutter efficacement contre ces menaces. Ainsi, la coopération internationale, l'implication des différentes institutions de l'État, le renforcement de la coordination entre les acteurs concernés et de la formation générale et spécialisée de ceux-ci, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies, ainsi que le développement de formules de coopération public-privé, constituent des aspects cruciaux dans la lutte contre ces phénomènes qui représentent une menace pour la sécurité.

La coopération internationale : un élément clé pour lutter contre un phénomène global

L'une des caractéristiques de la criminalité organisée et de la délinquance grave est leur nature transnationale, accentuée par la mondialisation et l'interdépendance grandissante entre les pays et les régions du monde.

Dans ce contexte, la collaboration et la coopération internationales face à la criminalité sous toutes ses formes sont essentielles, tant au niveau bilatéral avec les pays partenaires et amis qu'au niveau des organisations et des initiatives multilatérales dont l'Espagne est partie prenante.

L'implication des institutions de l'État et la coopération entre les secteurs public et privé

Étant donné la complexité des différentes activités criminelles, leur répercussion économique et sociale significative et leurs liens avec d'autres risques et menaces sécuritaires, l'implication de l'ensemble des institutions de l'État, qui sont les garantes du libre exercice des droits et des libertés consacrés dans notre Constitution, est fondamentale.

La coopération entre les secteurs public et privé et la participation citoyenne sont également essentielles pour que l'État puisse détecter et neutraliser ces activités criminelles en utilisant des dispositifs destinés à promouvoir la connaissance de celles-ci, à sensibiliser la population ainsi qu'à établir et consolider des voies de collaboration adaptées à l'évolution des menaces.

La coordination des synergies entre tous les acteurs concernés

L'action conjointe de tous les acteurs concernés, qu'ils soient publics ou privés, est une condition indispensable pour limiter efficacement le potentiel déstabilisateur de la criminalité grave et organisée. Seule une action coordonnée permet de créer les synergies nécessaires à l'optimisation des efforts fournis. Ce principe prend tout son sens au niveau de la prévention et de la réponse, mais aussi de l'obtention et de la diffusion de renseignements stratégiques et opérationnels

Les nouvelles technologies et l'interopérabilité au cœur de l'évolution de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave

Les nouvelles technologies revêtent une importance cruciale dans la lutte contre ces menaces car elles contribuent à relever les différents défis qui se présentent en matière de sécurité dans les processus de prévention et d'investigation. Elles facilitent également la formation qui est fondamentale dans le cadre des opérations. Enfin, l'utilisation de ces technologies augmente les possibilités de partage des informations en proposant des fonctionnalités qui permettent une plus grande interopérabilité et en optimisant les processus d'intégration et d'exploitation des données.

La spécialisation des institutions : une valeur ajoutée dans la lutte contre ces phénomènes

Les réseaux criminels s'adaptent à l'environnement dans lequel ils opèrent pour atteindre leurs objectifs tout en conservant leur opacité. Ils obligent ainsi les institutions chargées de les combattre à être de plus en plus spécialisées, à élargir le champ de leurs connaissances, à améliorer les méthodes d'investigation et à développer des mécanismes de prévention et d'anticipation qui soient adaptés aux différents modes opératoires.

4.3. Mission

La mission de la présente Stratégie est de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la menace que représentent la criminalité organisée et la délinquance grave. Elle consiste à réduire au minimum l'impact éventuel de ces phénomènes sur la société et sur les intérêts de l'Espagne, en agissant à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, et dans le cyberespace. Ainsi, l'Espagne adopte une approche intégrale, coordonnée et efficace qui implique tous les acteurs nationaux et internationaux appelés à faire face à ces phénomènes, dans le but de prévenir les risques, de calmer le sentiment d'incertitude associé à ces menaces, de lutter efficacement contre ces activités criminelles et de limiter leurs effets autant que possible.

4.4. Vision

Nous aspirons à instaurer des conditions de liberté, de sécurité et de justice qui permettent de garantir les droits et les libertés consacrés dans la Constitution. Les défis liés à la criminalité organisée et à la délinquance grave peuvent en effet compromettre l'exercice de ces droits et libertés, ainsi que le bien-être et le plein épanouissement de la société.

Le rôle des institutions de l'État est de mettre en œuvre des mesures efficaces pour sécuriser notre environnement, renforcer la résilience et protéger le vivre-ensemble afin que chacun puisse vivre de manière libre, juste et épanouie.

Ces phénomènes sont complexes et peuvent s'avérer déstabilisants. Interconnectés à d'autres menaces pour la sécurité, ils changent constamment en fonction du milieu dans lequel ils évoluent, ce qui rend d'autant plus nécessaire de conserver une vision globale, souple, face à l'évolution du contexte sécuritaire, et de mettre en œuvre une action intégrale qui favorise les synergies entre tous les acteurs de la société. Il est essentiel de favoriser l'acquisition de connaissances, la coordination et la spécialisation, et de mettre en place des actions de coopération internationale, aussi bien sur le volet stratégique que sur le volet opérationnel et tactique.

.

OBJECTIFS	PRINCIPES FONDATEURS	MISSION	VISION
Neutraliser la menace que représentent la criminalité organisée et la délinquance grave.	Coopération internationale, implication des institutions étatiques, formation et spécialisation, et coopération public-privé.	Garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la menace que représentent.	Instaurer des conditions de liberté, de sécurité et de justice qui permettent de garantir les droits et les libertés consacrés dans la Constitution.

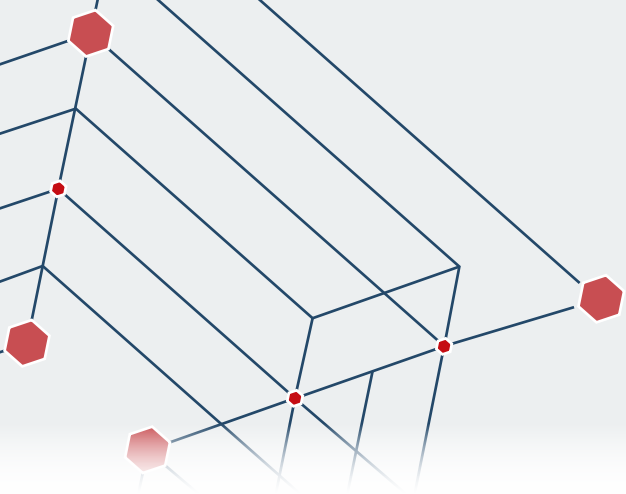

CHAPITRE 5

Schéma stratégique : domaines d'action, axes stratégiques et lignes d'action

Ce chapitre présente le schéma stratégique qui structure l'action de l'État contre la criminalité organisée et la délinquance grave. Cette stratégie s'articule autour de trois domaines d'action, treize axes stratégiques et cinquante lignes d'action.

5.1. Définition et contenu

L'action concertée de l'État s'inscrit dans la continuité de la vision intégrale précédemment décrite. Elle vise à éradiquer les différentes formes de criminalité organisée et de délinquance grave et s'articule autour d'axes stratégiques, eux-mêmes classés en trois domaines d'action : anticiper, réagir et consolider.

Le premier domaine d'action rassemble les actions visant à prévenir les menaces et à anticiper leur concrétisation. Le deuxième domaine d'action réunit les actions visant à promouvoir une réponse toujours plus efficace. Enfin, le troisième domaine d'action regroupe les actions visant à consolider les progrès réalisés en matière d'atténuation des effets. Toutes ces actions sont mises en œuvre de manière coordonnée par tous les acteurs concernés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, dans le cadre d'initiatives conjointes. De même, des processus d'amélioration continue sont mis en place pour s'adapter à la nature changeante de ces phénomènes. La composante technologique est également un élément essentiel, tout comme l'implication croissante du secteur privé et de la population en général.

5.2. Domaines d'action : ANTICIPER, RÉAGIR ET CONSOLIDER

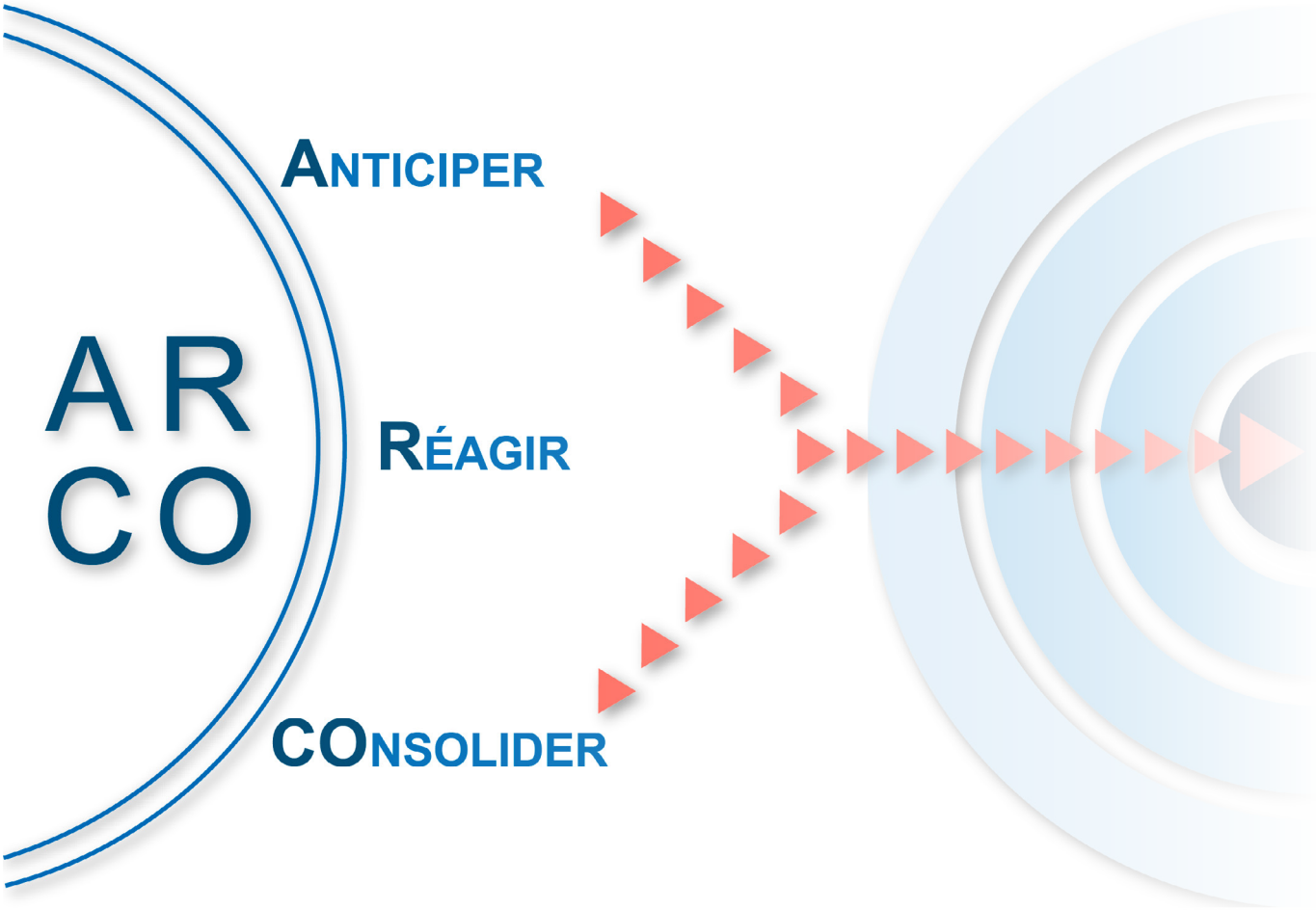

ANTICIPER

Agir sur les causes et les facteurs de développement de la criminalité organisée et de la délinquance grave en renforçant la collaboration avec les pays d'origine et les États refuges des acteurs ou des bénéficiaires de cette activité et en augmentant la prévention à travers la mise en œuvre de mécanismes d'action coordonnée dans différents domaines : obtention et gestion d'informations pertinentes, analyse des risques, promotion de la connaissance et implication du secteur public, du secteur privé et de la société dans son ensemble pour neutraliser cette menace.

Axes stratégiques :

Collaborer *en matière de lutte contre la criminalité avec les États d'origine et les États refuges des auteurs et des promoteurs de la criminalité organisée et de la délinquance grave.*

Lignes d'action :

- Renforcer la collaboration entre tous les acteurs de l'État à l'étranger.
- Intensifier la coopération pour le développement social dans les zones particulièrement vulnérables à l'influence des groupes criminels organisés.
- Promouvoir la collaboration internationale, aussi bien bilatérale que régionale et mondiale, au niveau opérationnel et stratégique, ainsi que le renforcement des capacités dans les zones concernées.

- Stimuler la formation internationale, ainsi que la diffusion et le partage de bonnes pratiques concernant l'investigation, le démantèlement et la poursuite des réseaux criminels, et la confiscation des biens obtenus grâce à leur activité.
- Intensifier le leadership et la présence de l'Espagne au sein des forums internationaux.
- Développer des projets et des actions visant à désactiver les flux financiers illicites internationaux.
- Augmenter les ressources consacrées à la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave, au niveau national et international.

Renforcer *les outils utilisés en matière d'identification, d'évaluation et d'analyse des risques.*

Lignes d'action :

- Renforcer les ressources, les mesures de sécurité et les systèmes d'analyse des risques dans les infrastructures logistiques et dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, afin d'améliorer la lutte contre les trafics illicites.

- Améliorer les méthodes permettant de détecter l'infiltration des acteurs de la criminalité organisée dans toutes les institutions et entités publiques et privées.

- Adopter des mesures visant à la formation et à la spécialisation des organismes publics afin de développer leurs capacités d'identification, d'évaluation et d'analyse prospective, notamment en matière d'intégration des nouvelles technologies, et en particulier de l'intelligence artificielle.

- Promouvoir les changements réglementaires nécessaires pour améliorer les capacités d'identification, d'évaluation et d'analyse prospective des menaces potentielles.

Identifier *les synergies entre la criminalité organisée, la délinquance grave et les autres menaces qui pèsent sur la sécurité nationale.*

Lignes d'action :

- Promouvoir des mesures de détection et de contrôle visant à empêcher l'établissement de liens entre la criminalité grave et organisée et le terrorisme.
- Augmenter les capacités de lutte contre la désinformation et son influence sur la prolifération ou la promotion d'actions criminelles liées à la criminalité organisée et à la délinquance grave.
- Renforcer la détection des acteurs de la criminalité organisée infiltrés au sein des flux migratoires.
- Intensifier les efforts de détection et de lutte contre les menaces liées à la cybercriminalité.

Promouvoir *la résilience de la société face à la criminalité organisée et à la délinquance grave.*

Lignes d'action :

- Mettre en œuvre le Plan intégral de culture de la sécurité nationale afin d'impliquer activement les citoyens et les citoyennes dans la préservation et la défense de leurs droits et libertés face aux risques et aux menaces qui peuvent les compromettre, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects liés à la criminalité organisée et à la délinquance grave sous ses différentes formes.

- Sensibiliser la population à l'utilisation responsable et sûre des technologies face aux dangers potentiels.
- Agir contre le recrutement des jeunes par les réseaux criminels.
- Promouvoir la mise en place de systèmes d'intégrité et de lutte contre la corruption dans le secteur public.

Renforcer *l'accompagnement et la prise en charge intégrale des victimes et des plus vulnérables.*

Lignes d'action :

- Mettre en place des systèmes d'évaluation des besoins des victimes en situation de vulnérabilité.
- Améliorer les synergies entre les organisations d'aide aux victimes et les institutions publiques chargées de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave.
- Encourager la formation spécialisée et la sensibilisation des professionnels au traitement et à la protection des victimes.

Protéger *les intérêts financiers et économiques de l'Espagne contre la criminalité organisée et la délinquance grave.*

Lignes d'actions :

- Consolider les organismes publics chargés de la prévention du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que ceux compétents en matière de sanctions financières internationales.

- Accroître la collaboration public-privé afin de permettre aux agents économiques de se protéger contre les tentatives d'utilisation par des organisations criminelles.

- Renforcer la collaboration internationale, en particulier avec les institutions européennes, en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux.

RÉAGIR

Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse efficace face aux différentes activités criminelles liées à la criminalité organisée et à la délinquance grave, dans le cadre d'une approche globale du phénomène, depuis la planification des opérations jusqu'à l'utilisation finale des gains obtenus de manière illicite, en renforçant la coordination interinstitutionnelle et la participation à des initiatives internationales d'action conjointe.

Axes stratégiques :

Adapter *les mécanismes de lutte aux nouvelles menaces criminelles détectées dans notre pays et empêcher leur développement.*

Lignes d'action :

- Intégrer les connaissances acquises dans des plans spécifiques de lutte contre les nouvelles menaces détectées.
- Renforcer la détection et la neutralisation des délits de corruption.
- Améliorer les procédures administratives dans des domaines susceptibles d'être infiltrés par la criminalité organisée et la délinquance grave.
- Adapter le cadre normatif en fonction de l'évolution de la criminalité organisée et la délinquance grave.

Enquêter *sur les structures criminelles détectées et les* **démanteler**.

Lignes d'action :

- Adapter l'appareil judiciaire et renforcer ses capacités pour lutter contre la criminalité organisée.
- Promouvoir les investigations financières.
- Encourager les investigations sur le patrimoine.
- Mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de recouvrement des avoirs.
- Miser sur l'utilisation d'outils numériques adaptés dans le cadre de l'investigation des activités de la criminalité organisée.
- Favoriser la formation dans les domaines de l'investigation, du démantèlement, de la poursuite des réseaux criminels et de la confiscation des biens obtenus dans le cadre de leurs activités.

Améliorer *la coordination, la participation et la collaboration entre les institutions au niveau national et international dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave.*

Lignes d'action :

- Renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé.
- Accroître la coordination et la collaboration entre tous les acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée.
- Œuvrer à l'élargissement des domaines de partage de l'information à l'échelle internationale.
- Encourager les mesures visant à simplifier l'accès à l'information dans le cadre des investigations.

CONSOLIDER

Encourager la mise en œuvre d'actions visant à réduire l'impact de la criminalité organisée et de la délinquance grave aux niveaux institutionnel, économique et social, et intégrer les retours d'expérience des organismes compétents dans la lutte contre cette menace, aussi bien en matière de procédures que de renforcement des capacités.

Axes stratégiques :

Renforcer *la surveillance et le suivi des activités liées à la criminalité organisée et à la délinquance grave dans tous les domaines afin d'en minimiser l'impact.*

Lignes d'action :

- Encourager la coopération interinstitutionnelle pour remonter les circuits criminels et suivre leurs activités du début à la fin, jusqu'à la neutralisation complète des organisations.
- Renforcer les mesures de protection des témoins, des experts judiciaires, des collaborateurs et des repentis, avant, pendant et après les investigations, et après les procès.
- Promouvoir l'harmonisation des réglementations en matière de contrôle de la criminalité dans l'UE.
- Collaborer fermement au développement et au renforcement des capacités du Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave en tant qu'élément essentiel du système de sécurité nationale en la matière.

Renforcer *la diffusion des actions menées en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave.*

Lignes d'action :

- Collaborer efficacement avec les médias.
- Soutenir le lancement de campagnes de communication.

Encourager *les actions visant à éviter que les organisations criminelles puissent profiter des gains obtenus de manière illicite.*

Lignes d'action :

- Mettre en place des dispositifs et des procédures permettant de démanteler les rouages financiers, de remonter les flux liés aux réseaux criminels et de procéder au recouvrement des avoirs.
- Transposer la nouvelle directive relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs de l'UE dans le droit national.

Optimiser *la gestion des biens recouvrés.*

Lignes d'action :

- Renforcer le système de suivi des avoirs ayant fait l'objet d'un dépistage et d'une identification dans le cadre des enquêtes, puis d'une décision de gel ou de confiscation ayant donné lieu à une procédure de recouvrement.

- Assurer une gestion efficace des avoirs recouvrés, afin de favoriser leur restitution au profit des organismes chargés de lutter contre la criminalité organisée et la délinquance grave, et pour réparer les dommages causés et compenser l'ensemble de la société.

- Promouvoir la formation en matière de recouvrement des avoirs à l'intention des acteurs institutionnels concernés.

CHAPITRE 6

Lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave dans le cadre du système de sécurité nationale

Ce chapitre est consacré à la manière dont la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave est intégrée au système de sécurité nationale.

6.1. Le Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave

La criminalité organisée et la délinquance grave constituent l'une des principales menaces pour la sécurité nationale, entendue comme l'action de l'État visant à protéger la liberté et le bien-être des citoyennes et des citoyens, à garantir la défense de la nation et des principes et valeurs constitutionnels, ainsi qu'à contribuer, avec ses partenaires et alliés, à la sécurité internationale dans le respect des engagements souscrits.

Le Conseil de sécurité nationale, en sa qualité de commission déléguée du gouvernement en la matière, est l'organe chargé d'assister le Président du gouvernement dans la conduite de la politique de sécurité nationale et dans la mise en œuvre du système de sécurité nationale.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de sécurité nationale a notamment le pouvoir de décider de la création et du renforcement des organes qui l'appuient dans ses travaux.

Ainsi, face à la nécessité d'aborder des questions transversales de nature politico-stratégique relatives à la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave, le Conseil de sécurité nationale, lors de sa réunion du 15 octobre 2024, a décidé de créer un organe qui, dans le cadre du système de sécurité nationale, pourrait garantir un environnement d'intégration et de coordination des efforts, sans préjudice des compétences propres de chacun de ses membres et des protocoles et mécanismes de coordination opérationnelle et de renseignement existant en la matière.

Le Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave a notamment pour mission de proposer au Conseil de sécurité nationale des lignes directrices pour la planification et la coordination de la politique de sécurité nationale en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance grave. Il doit également contribuer à renforcer le bon fonctionnement du système de sécurité nationale dans ce domaine. Enfin, il doit vérifier le degré de mise en

œuvre de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave, promouvoir et diriger les travaux de révision de son contenu et apporter sa contribution aux processus d'élaboration des plans stratégiques qui en découlent.

En outre, en matière de gestion de crise, et face à des scénarios susceptibles de déboucher sur une situation ayant un impact sur la sécurité nationale, il servira d'appui au Comité de situation, qui est chargé d'assister le Conseil de sécurité nationale dans la direction et la coordination des actions dans ce type de situations, parmi lesquelles figurent celles qui pourraient être liées à la criminalité organisée ou à la délinquance grave.

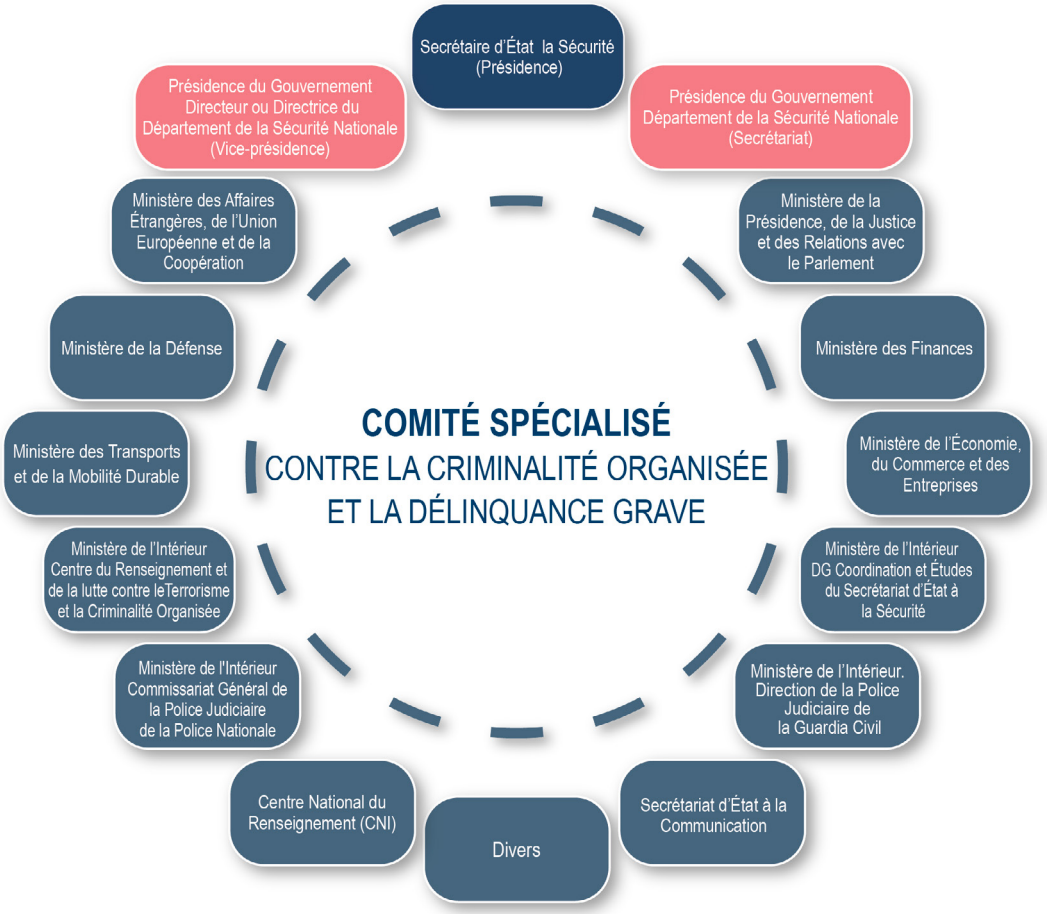

Le Comité spécialisé contre la criminalité organisée et la délinquance grave est composé de représentants des différents ministères et organismes compétents en la matière. D'autres ministères ou entités peuvent également s'asseoir autour de cette table en fonction des questions à traiter. La présidence est assurée par la personne titulaire du secrétariat d'État à la sécurité du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, en tant que secrétariat technique et organe de travail permanent au sein du système de sécurité nationale, le Département de la sécurité nationale est représenté au sein du Comité par son directeur ou sa directrice, qui en assume la vice-présidence, et par un membre de son personnel, chargé de son secrétariat.

6.2. Durée et mise à jour de la Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025

La Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 restera en vigueur initialement pendant cinq ans, conformément aux échéances fixées dans la Stratégie de sécurité nationale 2021 et dans les autres documents stratégiques sectoriels qui en découlent.

Toutefois, en fonction de l'évolution des menaces, le Conseil de sécurité nationale pourra considérer qu'il est nécessaire d'entreprendre un nouveau processus de révision avant la fin de la période indiquée.

La Stratégie nationale contre la criminalité organisée et la délinquance grave 2025 fera l'objet d'un processus d'évaluation continue. Tant que le texte restera en vigueur, les résultats de cette évaluation figureront chaque année dans un rapport d'évaluation annuel dont l'objectif sera d'analyser le degré de réalisation des objectifs et des axes stratégiques définis pour chacun d'entre eux.

STRATÉGIE NATIONALE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LA DÉLINQUANCE GRAVE 2025